

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 9 mars 2015
Séance du 2 mars 2015

3 Budget primitif 2015

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA

Pouvoir à

M. ABBADI

M. N'DIAYE

Pouvoir à

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à

Mme MEHADJI

M. FREMINE

Pouvoir à

M. BOULHAMANE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés :** Mme OYONO

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

- **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le projet de budget primitif 2015, comprend notamment :

- Les restes à réaliser 2014 en investissement, à savoir :
en Dépenses : 11 545 159,21 €
en Recettes : 15 531 197,59 €
- La reprise des résultats 2014, à savoir :
D001 : 5 290 919,15 €
R002 : 650 000 €
- L'affectation du résultat 2014, à savoir :
R1068 : 3 372 930,88 €

Considérant la state démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre est présenté par fonction.

maintenant !

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2015, s'élève à :

- Section de fonctionnement : 44 219 163 €
- Section d'investissement : 34 142 796,47 € (reports 2014 compris)

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2015.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-1 et suivant, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2015,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 mars 2015,

Considérant que le projet de Budget Primitif 2015 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 27

Contre : 11

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le budget primitif 2015 de la commune comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 11 MARS 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 18/03/2015

et publication ou notification le... 11/03/2015

CREIL, le... 18/03/2015

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2